



Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pôle Développement Attractif

Service Actions Territoriales et Vie Associative

Office de la Jeunesse, des Sports,
de la Culture et des Loisirs

Contact : Julie COX

Tél : 05 08 41 01 27

Courriel : julie.cox@ct975.fr

Bourse Territoriale d'Excellence Sportive Formulaire de candidature 2018

Tranche d'âge concernée : 12 - 17 ans 18 - 25 ans

Nom :

Prénom :

Adresse :

B.P. :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Date de naissance :

Classe :

Présence dans l'Archipel durant la période estivale 2018 :

du :

au :

Départ de l'Archipel programmé le :

Type de Projet :

Titre du projet :

Dates précises du stage ou du séjour :

Lieu :

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : Vendredi 08 juin 2018 – 16h00

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Décrivez votre projet, vos objectifs et les moyens de sa réalisation sur place :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- **Pourquoi avez-vous choisi ce thème ?**

- **Pourquoi avez-vous choisi de réaliser ce projet dans cette ville ?**

- **Avez-vous déjà des contacts ?**

AUTRES DOCUMENTS À TRANSMETTRE :

- ✓ copie carte d'identité ou carte d'étudiant ;
- ✓ lettre de motivation relative à la bourse ;
- ✓ lettre de recommandation de votre entraîneur, enseignant, éducateur... ;
- ✓ budget prévisionnel de votre projet (excluant les dépenses courantes) ;
- ✓ RIB avec références de compte IBAN et BIC.

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Je soussigné(e) _____ certifie exactes les données inscrites sur le présent document. Je sais que la Collectivité Territoriale est en droit de les vérifier, et le cas échéant de demander des justificatifs.

Dans le cas où une bourse me serait accordée, je m'engage à :

- présenter à la Collectivité Territoriale, un rapport détaillé (agrémenté de photos) dans les 3 mois suivant la réalisation de mon projet. Ce rapport sera composé notamment d'un bilan financier, d'un compte rendu d'activité et d'une évaluation de l'action.
 - Communiquer auprès des médias au sujet de l'exécution de mon projet et faire mention du soutien de la Collectivité Territoriale sur tous les supports de communication.
 - Présenter dans les 6 mois suivant la réception du courrier d'attribution de la bourse, les factures correspondant au projet et au montant de l'aide financière versée.
 - Souscrire les assurances nécessaires à la réalisation du projet. La Collectivité Territoriale rappelle que tous les participants ne sont couverts que par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.
- Toute modification ou non-réalisation du projet devra être notifiée à la Collectivité Territoriale qui pourra demander le remboursement partiel ou complet des sommes versées.
- En cas de non-respect de mes engagements, la Collectivité Territoriale est habilitée à exiger la partielle ou totale restitution de la bourse.
- J'autorise la Collectivité Territoriale, par acceptation du présent contrat, à diffuser mon rapport dans le cadre des actions de promotion et de communication qu'elle engagerait.

Date et signature du participant

Signature des parents pour les enfants mineurs